



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**  
**COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION**  
**DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Vingt-deuxième session

Melbourne (Australie), 6-12 février 2016

**PROJET D'ORIENTATIONS POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE**  
**SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS**

(Observations à l'étape 3 : Brésil, Chili, Équateur, El Salvador, Ghana, Indonésie, Japon, Kenya,  
Mexique, Thaïlande, et NFS International)

## BRÉSIL

Le Brésil désire remercier les États-Unis d'Amérique pour le travail accompli et pour l'occasion de faire part de ses observations au sujet du document.

### Observations spécifiques :

#### SECTION 1 INTRODUCTION

- **Paragraphe 1** – Dans la première phrase du paragraphe, supprimer le mot 'efficace' après 'système national de contrôle des aliments (s) (SNCA)'. Le nouveau libellé de la phrase serait donc : Un système national de contrôle des aliments (s) (SNCA) ~~efficace~~ est essentiel pour veiller à la sécurité sanitaire et la salubrité des aliments pour les consommateurs'.

**Justification** : L'objectif de ces orientations est de vérifier/d'évaluer la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments, quelle que soit leur efficacité. La suppression du mot 'efficace', en reprenant le libellé de la version espagnole, n'a ainsi pas d'impact sur l'objectif global des orientations.

- **Paragraphe 1** – Dans la version espagnole, mettre 'Sistema nacional' au pluriel.

**Justification** : Afin d'harmoniser les versions espagnole et anglaise du document, ajouter '(s)' à la fin du mot 'sistema' et '(es)' à la fin du mot 'nacional'. Le libellé de la phrase devient donc : "Un sistema(s)nacional(es) de control de los alimentos (SNCA) resulta esencial para asegurar la inocuidade alimentaria y alimentos aptos para los consumidores".

---

## CHILI

### Observation générale

Le projet de norme donne des orientations utiles aux gouvernements qui se dotent d'indicateurs pour leurs autoévaluations. Le texte surmonte des préoccupations initiales relatives à la mise en place d'indicateurs qui pourraient servir des finalités allant au-delà de l'amélioration de systèmes de contrôles des aliments.

## Observations spécifiques

### SECTION 3 DÉFINITIONS

Paragraphe de définitions de 'outcome' (*esp 'resultados' fr 'réalisations'*) et 'output' (*esp 'producción' fr 'extrants'*). La traduction des mots anglais 'outcome' et 'output' devrait être revue.

Justification : L'emploi des mots utilisés en espagnol n'est pas le reflet de la définition reprise dans le texte anglais.

### SECTION 5.1 ÉTAPES DE PLANIFICATION

Paragraphe 25, 1<sup>ère</sup> puce. Il faudrait ajouter le passage suivant : '... en fixant les délais de réalisation les plus courts possibles'. Le libellé du passage complet serait le suivant : '• En cas de pénurie de capacités en ressources humaines, l'autorité compétente devrait élaborer un plan de renforcement des capacités selon qu'il convient, **en fixant les délais de réalisation les plus courts possibles.**'

Justification : L'ajout de ce passage conseille aux pays de fixer des échéances de travail spécifiques.

Paragraphe 25, deuxième puce. Le passage suivant devrait être ajouté après le point : '... pour veiller à leur disponibilité dans le moins de temps possible.' Le libellé du passage complet serait le suivant : '• En l'absence de ressources financières suffisantes, l'autorité compétente devrait chercher à obtenir des financements supplémentaires auprès de sources nationales ou internationales, **pour veiller à leur disponibilité dans le moins de temps possible.**

Justification : L'ajout de ce passage conseille aux pays de fixer des échéances de travail spécifiques.

---

## ÉQUATEUR

### OBSERVATIONS GENERALES

Selon les définitions de 'review' (*fr 'examen'*) et 'monitoring' (*fr 'suivi'*), il apparaît que dans tout processus d'évaluation, le procédé est d'abord examiné (*en 'reviewed'*) et ensuite suivi (*en 'monitored'*). Il est donc suggéré que 'suivi et l'évaluation du système' devrait être remplacé par 'examen et suivi du système' dans tout le document.

Par exemple :

#### SECTION 1 - INTRODUCTION

Paragraphe 3. La fonction ~~suivi et évaluation du système~~ **d'examen et de suivi du système** du SNCA requiert que l'autorité compétente évalue régulièrement si le système atteint effectivement ses objectifs de protection de la santé des consommateurs et de garantie de pratiques loyales dans le commerce alimentaire. Les données produites grâce ~~au suivi et à l'évaluation du système~~ **à l'examen et au suivi du système** servent à informer le cadrage politique, la conception du système et la mise en œuvre des fonctions du SNCA.

### OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES

#### SECTION 1 - INTRODUCTION

Paragraphe 6. On peut utiliser d'autres outils d'évaluation dans le contexte du suivi des performances pour donner un aperçu complet d'un SNCA (voir annexe B). [Ndt : *L'amendement proposé n'a pas d'impact sur les versions française et anglaise.*]

#### SECTION 3 — DÉFINITIONS

Ajouter la définition pour :

- EXAMEN : Une observation attentive et soigneuse pour connaître les caractéristiques, qualités ou l'état.
- PERFORMANCE : L'extrait ou l'utilité que fournit un processus déterminé.

## SECTION 4 - PRINCIPES DU CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES

Paragraphe 10. Si elle suivait une démarche exhaustive, une autorité compétente assurerait le suivi des performances de tous les composants d'un SNCA. Toutefois, en fonction des priorités et capacités de l'autorité compétente, il pourrait être plus pratique et abordable d'appliquer le cadre de suivi des performances d'une manière progressive ou ciblée.

Paragraphe 12. Il est adapté aux besoins ~~uniques~~ et à spécifiques de la structure du SNCA et fait appel à des informations saisies autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système pour recenser les lacunes, optimiser les opérations et promouvoir l'amélioration continue du système.

Paragraphe 13. Il est ouvert à toutes les parties prenantes nationales pour consultation et examen à diverses étapes de la procédure, tout en respectant, s'il y a lieu, les exigences légales relatives à la protection de la confidentialité des informations. [Ndt : *L'amendement proposé n'a pas d'impact sur les versions française et anglaise.*]

Paragraphe 14. Il repose sur la saisie de données et la gestion de programme existante. ~~et il utilise fait appel à des sources de données externes~~ appropriées pour évaluer la performance ~~de son~~ du SNCA.

Paragraphe 15. Il s'adapte aux changements du SNCA et de son environnement et il intègre autant les changements des réalisations voulues que des activités associées et des indicateurs appliqués.

## SECTION 5 – CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES D'UN SNCA

Paragraphe 17. Le cadre de suivi des performances constitue un procédé cyclique qui comprend globalement trois tâches : ~~planification, suivi et évaluation du système~~ planification, examen et suivi du système. L'évaluation des performances est un processus cyclique continu au sein duquel chaque étape alimente la prochaine et fera l'objet d'un passage en revue dans le temps.

- Les étapes de suivi permettent à l'autorité compétente de saisir des données et de générer les informations nécessaires pour évaluer la progression du SNCA.
- Les étapes d'évaluation du système permettent à l'autorité compétente d'utiliser les informations générées grâce aux étapes de suivi pour évaluer l'efficacité du SNCA et permettre l'amélioration continue du système, s'il y a lieu.

### SECTION 5.1 ÉTAPES DE PLANIFICATION

#### Étape 1.

Paragraphe 24. Si l'autorité compétente ne dispose pas des capacités ou des ressources suffisantes pour suivre la performance de tout le SNCA, l'autorité compétente peut mettre en place le suivi et l'évaluation du système d'une manière progressive ou ciblée, en commençant par un nombre limité de composants prioritaires. L'autorité compétente peut se servir de la CAC/GL 82-2013 combinée aux objectifs nationaux pour recenser les composants prioritaires d'une démarche progressive et ciblée. [Ndt : *Les amendements proposés n'ont pas d'impact sur les versions française et anglaise.*]

#### Étape 2.

Paragraphe 28. Indépendamment de cerner ce qui doit être réalisé, les réalisations devraient répondre aux critères SMART ci-dessous.

**Spécifiques** : Que-ce qui va être atteint précisément ?

**Mesurables** : Peut-on mesurer la réalisation grâce à des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs ?

**Réalisables** (*Attainable*) : La réalisation relève-t-elle des compétences ~~et pouvoirs~~ de l'autorité compétente ?

**Pertinence** (*Relevant*) : Est-ce qu'une réalisation contribuera à atteindre les objectifs du SNCA ?

**Temps** : Y a-t-il moyen de fixer un échéancier pour atteindre la réalisation ?

Paragraphe 31. Après avoir défini le point de départ, l'autorité compétente devrait se demander 'comment y parvenir ?' afin de recenser le niveau suivant de réalisations qui contribueront à atteindre la réalisation la plus surdéterminante. Il se peut que plusieurs réalisations intermédiaires ou sous-jacentes contribuent à la réalisation de la réalisation la plus surdéterminante. L'autorité compétente peut veiller au recensement de toutes les réalisations pertinentes en demandant 'que faut-il d'autre ?' pour atteindre la réalisation la plus surdéterminante.

Paragraphe 34. Lu du haut vers le bas, un cadre de réalisations explique comment chaque réalisation découle des réalisations sous-jacentes du niveau immédiatement inférieur. Lu de bas en haut, il explique l'importance de chaque réalisation, qui contribue à la réalisation surdéterminante au niveau immédiatement supérieur. [Ndt : *L'amendement proposé n'a pas d'impact sur les versions française et anglaise.*]

### Étape 3.

Paragraphe 40. Dans le contexte d'une démarche progressive ou ciblée, l'autorité compétente peut mettre en place des indicateurs pour lesquels il existe des procédures de saisie et d'analyse de données ou répondant à des composants prioritaires du SNCA. [Ndt : *L'amendement proposé n'a pas d'impact sur les versions française et anglaise.*]

Paragraphe 45. Parmi les nombreux indicateurs éventuels qui répondent à ces critères, l'autorité compétente ~~devrait~~ **doit** prendre en compte les informations suivantes pour choisir les indicateurs les plus immédiats ~~dont elle peut techniquement et financièrement assurer la saisie et l'analyse des données~~ **et avoir la capacité technique et financière pour saisir et analyser les données.**

Paragraphe 46. Le mesurage influence le comportement et il est donc important de choisir des indicateurs qui vont inciter des mesures qui mèneront aux réalisations voulues. [Ndt : *L'amendement proposé n'a pas d'impact sur les versions française et anglaise.*]

### Étape 4.

Paragraphe 47. Pour veiller à la bonne intégration des indicateurs dans la fonction de suivi et évaluation du système d'une autorité compétente, il faudrait créer un plan de suivi des performances (PMP - Performance Monitoring Plan) destiné à fournir des informations précises sur la saisie et l'analyse des données sur les performances. Pour chaque indicateur, ce plan de suivi des performances (PMP) devrait comprendre :

- Une explication ou définition de l'indicateur
- La source des données
- **Les méthodes de saisie des données**
- **Les méthodes d'analyse des données**
- **La fréquence de saisie des données**
- Les rôles et responsabilités pour la saisie des données
- Les rôles et responsabilités pour l'analyse des données
- Les rôles et responsabilités pour assurer la qualité des données
- Les valeurs de la base de référence
- Les valeurs cibles

Paragraphe 48. L'autorité compétente devrait rassembler des données pour la base de référence de chaque indicateur. Les données de la base de référence dressent un aperçu de la situation existante et servent de point de départ pour mesurer la performance à l'avenir. La saisie de données de la base de référence peut servir de projet pilote pour recenser les indicateurs susceptibles de ne pas marcher **ce qui facilitera leur exclusion au moment d'améliorer le système.**

## SECTION 5.2 ÉTAPES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SYSTÈME

Paragraphe 55. Le suivi et l'évaluation du système ne sont utiles que si les constatations sont effectivement utilisées pour alimenter et influencer le travail opérationnel. La simple présentation de rapports avec des données ne suffit pas. L'autorité compétente devrait institutionnaliser des approches qui veillent à la pleine intégration des données sur les performances. On peut citer les exemples suivants :

- Organiser des réunions de passage en revue des performances à intervalles réguliers pour évaluer si les activités restent adéquates et les réalisations restent pertinentes
- Intégrer les données sur les performances dans les décisions budgétaires et de priorisation des ressources
- Recenser et échanger les meilleures pratiques et les enseignements **antérieurs**
- Recenser les lacunes ou les problèmes auxquels un travail de renforcement de capacités permettrait de répondre
- Évaluer d'autres opportunités d'emploi des données sur les performances au sein de l'autorité compétente

## EL SALVADOR

Le Salvador se félicite du document préparé par le Groupe de travail électronique animé par les États-Unis.

Remarques générales :

Nous appuyons le projet de texte et estimons qu'il peut progresser dans la procédure par étapes du Codex.

Le projet de texte dont nous sommes saisis nous semble très complet et d'une grande importance pour les pays qui sont en train de mettre en place un système national de contrôle des aliments, comme c'est le cas pour le Salvador.

---

## GHANA

### Observations générales

Le Ghana félicite les États-Unis et les membres du GTe pour l'important travail sur l'avant-projet d'orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments.

Le document aborde des enjeux essentiels évoqués au cours de la dernière session du CCFICS et tient également compte des indicateurs de performance employés pour évaluer un SNCA. Le document donne également assez d'orientations et d'informations sur les composants que sont la planification, le suivi et l'examen du système, qui sont essentiels pour veiller à l'efficacité d'un SNCA. Nous croyons que l'avant-projet d'orientations offre une base solide aux pays qui entreprennent une auto-évaluation systématique de leur SNCA. Le Ghana désire ainsi recommander que la 22<sup>e</sup> session du CCFICS fasse progresser ce document dans la procédure par étapes du Codex.

---

## INDONÉSIE

### Observations générales

L'Indonésie remercie les États-Unis d'Amérique qui ont animé le GTe ainsi que les membres du GTe pour avoir préparé et contribué à la rédaction de l'avant-projet d'orientations pour le suivi de la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA). L'Indonésie apporte son soutien à ce projet et estime qu'il constituera un outil utile pour orienter le suivi de la performance de SNCA.

L'Indonésie est engagée dans un processus de consolidation de son SNCA afin de l'aligner entre autres sur les Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments (CAC/GL 82-2013). Étant donné l'évolution de l'avant-projet pour le suivi de SNCA, l'Indonésie désire suggérer que l'avant-projet comprenne des indicateurs détaillés et des méthodes pour mesurer ces indicateurs, étant donné que ces indicateurs seraient utiles pour les pays désireux de suivre le processus de consolidation en cours de leur SNCA.

---

## JAPON

Section 3 Définitions

**Activité** : Les mesures entreprises ou les travaux réalisés pour mobiliser des intrants (~~des fonds, du personnel et d'autres types de ressources~~) afin d'atteindre des extrants spécifiques.

Justification : La définition du terme 'intrants' figure à la page 6, et les exemples ne sont donc pas nécessaires dans cette définition.

Paragraphe 16

16. Les pays ~~doivent~~ **devraient** avoir établi un SNCA ou des composants d'un SNCA avant d'employer le présent cadre.

Justification : Il s'agit d'un document d'orientation et il convient donc d'utiliser 'devraient' et non pas 'doivent'.

Étape 1 : Évaluation **du degré de préparation**

Justification : Par souci de cohérence avec la Figure 1 et le libellé du paragraphe 20

Le paragraphe 23 devrait être déplacé entre les paragraphes 53 et 54 en tant que paragraphe 53 bis

Justification : Le paragraphe 23 actuel traite des ressources nécessaires pour le suivi et l'évaluation du système, il serait donc mieux placé en section 5.2

Paragraphe 44, 3<sup>e</sup> puce  
Nous préférons 'faire l'objet de'.

Paragraphe 47,  
Ajouter une nouvelle puce  
' • **les méthodes pour veiller à la qualité des données**', et l'insérer entre les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> puces

Justification : Le paragraphe 22 n'évoque pas uniquement les 'procédures pour la saisie et l'analyse des données', mais également les 'procédures pour veiller à la qualité des données'.

Paragraphe 47,  
Deuxième puce à partir du bas  
• Les ~~valeurs~~ données de la base de référence

Justification : Par souci de cohérence avec le paragraphe 49

Paragraphe 49  
49. Après la saisie de données de la base de référence, et selon qu'il convient, l'autorité compétente devrait fixer des valeurs cibles pour chaque indicateur. Une valeur cible est un résultat spécifié à réaliser dans un laps de temps spécifique. Pour certains indicateurs, la valeur cible peut simplement être l'augmentation, le maintien ou la diminution par rapport à la valeur de la base de référence, **ou xx% d'augmentation, ou YY% de diminution.**

Justification : valeur cible, par souci de cohérence avec la dernière puce du paragraphe 47  
Phrase supplémentaire : Elle peut comprendre une cible quantifiée, p.ex. une diminution de xx%.

Section 5.2 Étapes de suivi et d'évaluation du système

Par souci de cohérence avec la Figure 1, cette section devrait être subdivisée en 'étape 5 saisie et analyse des données' et 'étape 6 rapport sur les constatations et intégration', comme à la section 5.1.

Les paragraphes 53 et 53bis actuels (anciennement paragraphe 23) devraient figurer sous 'étape 5 saisie et analyse des données' et les paragraphes 54 à 56 devraient figurer sous 'étape 6 rapport sur les constatations et intégration'.

Justification : rendre le texte plus lisible

Paragraphe 55, dernière puce  
Évaluer d'autres opportunités d'emploi des données sur les performances au sein de l'autorité compétente  
Justification : rédactionnelle (sans objet pour la version française).

Paragraphe 56, 3<sup>e</sup> puce  
Le plan de suivi des performances (PMP) devrait être actualisé à intervalles réguliers pour illustrer **les changements suivants, et notamment, sans pour autant y être limités,** les changements institutionnels, les avancées technologiques ou l'évolution des méthodes d'analyse des données.  
Justification : ajout de souplesse

Page 13  
Indicateurs de la réalisation B  
Ajouter une nouvelle puce  
**pourcentage des producteurs alimentaires qui mettent en œuvre et suivent des procédures opérationnelles de propreté et de désinfection (SSOP) et/ou un système HACCP**  
Justification : pour donner un bon exemple

Indicateurs de la réalisation C  
Ajouter une nouvelle puce  
**pourcentage des ventes en conformité avec les critères microbiologiques règlementaires**  
Justification : pour donner un bon exemple

Indicateurs de la réalisation D  
Ajouter une nouvelle puce  
**pourcentage des producteurs alimentaires qui participent à des formations sur la sécurité sanitaire des aliments offertes par l'autorité compétente ou des organisations pertinentes**  
Justification : pour donner un bon exemple

## KENYA

Le Kenya salue le bon travail du GTe animé par les États-Unis d'Amérique et qui a rédigé ce projet de norme en invitant les membres du comité à présenter leurs observations. Le projet comprend des informations importantes et de caractère éducatif pour les consommateurs.

### OBSERVATION SPÉCIFIQUE

Nous proposons de conserver les chiffres d'illustration des sections 5.1 et 5.2 ou bien dans le document ou encore en les publiant pour référence sur le site de la CAC et qu'une liste de contrôle soit intégrée dans la norme pour faciliter le processus de mise en œuvre.

## Annexe I

### AVANT-PROJET D'ORIENTATIONS POUR LE SUIVI DE LA PERFORMANCE DE SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS

#### SECTION 2 OBJECTIF DES ORIENTATIONS

9. Une autorité compétente<sup>10</sup> peut se servir de ce cadre pour effectuer le suivi et l'évaluation, ou encore pour rendre des procédures existantes plus robustes.

#### OBSERVATION SPÉCIFIQUE :

Nous proposons d'ajouter une note de bas de page (10) pour décrire 'l'autorité compétente' avec présentation référence à la CAC/GL 82-2013.

Justification : par souci de clarté dans tout le document où le terme a été employé.

#### Section 5.1 ÉTAPES DE PLANIFICATION

##### Étape 1 : Évaluation

21. L'engagement de l'organisation est essentiel pour veiller à la priorisation du suivi et de l'évaluation du système ainsi que de leur financement en tant que composants faisant partie intégrale du SNCA. Les questions suivantes peuvent aider l'autorité compétente à évaluer le degré d'engagement de l'organisation pour assurer le suivi et l'évaluation du système.

- Quels sont les objectifs législatifs ou politiques du SNCA et quel soutien l'autorité compétente y contribue-t-elle ?
- Comment l'autorité compétente prévoit-elle de soutenir le suivi des performances à différents niveaux du SNCA ?
- Comment l'autorité compétente prévoit-elle d'utiliser les données du suivi des performances (par exemple pour évaluer l'efficacité du SNCA et prendre des mesures préventives ou de correction ou améliorer le système, selon qu'il convient) ?

#### OBSERVATION SPÉCIFIQUE :

Référence au paragraphe 21, 3<sup>e</sup> puce, deux points d'interrogation figurent à la fin de la phrase pour une raison inconnue. Nous proposons la suppression de l'une d'entre elle pour préciser les choses, car il ne s'agit que d'un exemple donné par souci de clarté.

##### Étape 3 : Mise en place d'indicateurs

44. Ces indicateurs peuvent être de nature qualitative ou quantitative et devraient satisfaire aux critères suivants :

- Clairs : Les indicateurs doivent être sans équivoque, faciles à interpréter et transparents.
- Pertinents : Les indicateurs doivent être étroitement liés aux réalisations et sensés du point de vue de l'organisation.
- Vérifiables : Les indicateurs doivent se prêter à ~~[permettre, faire l'objet d']~~ une validation

indépendante.

#### OBSERVATION SPÉCIFIQUE

Référence au paragraphe 44, 2<sup>e</sup> puce ci-dessus, où nous proposons de supprimer le passage entre crochets et les crochets [permettre, faire l'objet d'], car nous acceptons la phrase telle qu'elle est

Justification : par souci de clarté.

### SECTION 5.2 ÉTAPES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SYSTÈME

55. Le suivi et l'évaluation du système ne sont utiles que si les constatations sont effectivement utilisées pour alimenter et influencer le travail opérationnel. La simple présentation de rapports avec des données ne suffit pas. L'autorité compétente devrait institutionnaliser des approches qui veillent à la pleine intégration des données sur les performances. On peut citer les exemples suivants :

- Organiser des réunions de passage en revue des performances à intervalles réguliers pour évaluer si les activités restent adéquates et les réalisations restent pertinentes
- Intégrer les données sur les performances dans les décisions budgétaires et de priorisation des ressources
- Recenser et échanger les meilleures pratiques et les enseignements
- Recenser les lacunes ou les problèmes auxquels un travail de renforcement de capacités permettrait de répondre
- Évaluer d'autres opportunités d'emploi des données sur les performances au sein de l'autorité compétente

*[Ndt : L'amendement proposé n'a pas d'impact sur les versions françaises.]*

#### OBSERVATION SPÉCIFIQUE :

Référence au paragraphe 55, 5<sup>e</sup> puce reprise ci-dessus, où nous proposons d'indiquer en toutes lettres la signification de 'CA', c'est-à-dire 'Competent Authority', car l'abréviation CA n'est pas employée dans tout le projet de norme.

Justification : L'abréviation CA reprise dans la 4<sup>e</sup> puce peut avoir différentes significations et il est préférable de mettre 'Competent Authority' en toutes lettres.

### ANNEXE A : CADRE SIMPLIFIÉ DE RÉALISATIONS AVEC DES EXEMPLES D'INDICATEURS

#### OBSERVATION SPÉCIFIQUE :

Le Kenya appuie l'intégration de l'annexe A dans la norme pour fournir plus d'orientations et d'informations à ceux qui mettront en œuvre cette norme une fois qu'elle aura été approuvée.

#### MEXIQUE

Le Mexique apprécie d'avoir l'occasion de faire part d'observations en réponse au document **CX/FICS 16/22/4** sur l'**AVANT-PROJET D'ORIENTATIONS POUR LE SUIVI DES PERFORMANCES DE SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS** qui sera abordé au point 5 de l'ordre du jour de la prochaine session du CCFICS.

#### OBSERVATIONS SPÉCIFIQUES

##### Annexe I

##### Section 3 – Définitions

Observations
<b>Efficacité</b> : L'ampleur de la réalisation <del>effective ou attendue</del> des objectifs d'un SNCA ou encore des résultats liés, en tenant compte de leur importance relative.

**Efficiencia** : La medida de la ~~economía~~ de la conversión de recursos/intrants (fondos, savoir-faire, temps, etc.) en resultados.

**OBSERVATIONS SUR LA TRADUCTION (Uniquement applicables à la version espagnole du document CX/FICS 16/22/4)**

Le Mexique estime qu'il est adéquat d'employer le terme '**desempeño**' en remplacement du terme 'rendimiento' dans le titre et dans tout le document en espagnol.

**Titre** : ANTEPROYECTO DE ORIENTACIONES PARA LA VERIFICACIÓN DEL RENDIMIENTO **DESEMPEÑO** DE LOS SISTEMAS NACIONALES DE CONTROL DE LOS ALIMENTOS

**Annexe I**

**Section 1 – Introduction**

Par.	Observations
4	...La orientación tiene como objetivo respaldar la autoevaluación del SNCA de un país y no el <del>objetivo de utilizarse</del> <b>pretende que sea utilizada</b> como base para comparar sistemas o imponer obstáculos al comercio.

**Section 3 – Définitions**

Observations
<b>Producción Salidas</b> : Los productos, bienes de capital y servicios resultantes de las actividades. Puede además incluir las modificaciones resultantes de las actividades pertinentes al logro de los resultados.

**SECTION 5 – CADRE DE SUIVI DES PERFORMANCES D'UN SNCA**

Par.	Observations
17	...La verificación del rendimiento es un proceso continuo en el que cada etapa del ciclo <del>informa</del> <b>alimenta</b> a la siguiente y será examinada con el paso del tiempo.

**SECTION 5.1 – ÉTAPES DE PLANIFICATION**

Par.	Observations
28	Además de determinar lo que se ha de lograr, los resultados deberían basarse en los criterios AMAPP. 2º puce : <del>Mensurable</del> <b>Medible</b> : ¿Se pueden medir los resultados con indicadores cualitativos o cuantitativos? 3º puce : <del>Asequible</del> <b>Factible</b> : ¿El resultado se ajusta a las competencias y poderes de la autoridad competente?
34	...Cuando se lee en sentido ascendente, se ve la explicación de la importancia de cada resultado, o sea, porque contribuye al logro del resultado <b>del</b> siguiente nivel más alto.
45	La autoridad competente debería considerar la siguiente información para seleccionar los indicadores más directos entre los indicadores potenciales que satisfacen estos criterios, y <b>para los cuales tiene</b> tener la capacidad <b>técnica y económica para</b> <del>de</del> recopilar y analizar los datos <del>porque tiene la capacidad técnica y económica para hacerlo</del> .
47	Se debería establecer un plan de verificación de rendimiento (PVR) que proporcione información detallada sobre <b>la</b> manera en la que se recopilarán y analizarán los datos...

**SECTION 5.2 – ÉTAPES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SYSTÈME**

Par.	Observations
56	La autoridad competente debería reconsiderar los pasos de planificación a medida que se modifican las normativas, el diseño o la implementación del programa, en base a la utilización de los datos de rendimiento. 3º puce : El <del>PMP</del> <b>PVR</b> debería actualizarse periódicamente...

## THAÏLANDE

La Thaïlande désire faire part de son appréciation pour les efforts entrepris par le groupe de travail électronique animé par les États-Unis d'Amérique pour élaborer l'avant-projet d'orientations pour le suivi des performances de systèmes nationaux de contrôle des aliments à l'étape 3.

### Observations générales

Nous sommes d'accord en principe avec ce document.

### Observation spécifique

Nous voudrions toutefois soumettre nos observations sur les sections spécifiques suivantes du document.

#### Section 2 : Objectif des orientations

Le titre de cette section devrait être 'Champ d'application et objectifs' pour qu'il soit cohérent avec ses contextes.

#### Section 4 : Principes du cadre de suivi des performances

1. Pour la souplesse dans la pratique, nous proposons ce qui suit :

1) Le principe du caractère 'souple, pratique et abordable' devrait être conservé tel qu'il l'était dans le document précédent. Il devrait donc être inclus dans le document actuel comme in principe supplémentaire.

ou

2) La phrase supplémentaire suivante devrait être insérée comme première phrase du paragraphe 10 :

'10 **Un SSP efficace fonctionne selon sa capacité du moment à rester pratique et abordable.** Si elle suivait une démarche exhaustive, une autorité compétente assurerait le suivi des performances de tous les composants d'un SNCA. Toutefois, en fonction des priorités et capacités de l'autorité compétente, il pourrait être plus pratique et abordable d'appliquer le cadre de suivi des performances d'une manière progressive ou ciblée.'

2. Nous aimerions demander des éclaircissements pour le terme 'manière ciblée' et si cela signifie/couvre 'globalement le secteur alimentaire et de l'alimentation', 'des produits/secteurs alimentaires spécifiques', 'des niveaux de réalisation spécifiques', ou etc...

Et pour une meilleure compréhension, il faudrait élaborer des descriptions du terme 'manière ciblée'.

#### 3. Principe 3 : Efficience

Le principe de l'efficacité devrait être ajouté dans le titre de ce principe, car il s'agit de la première priorité à prendre en compte pour l'évaluation d'un système national de contrôle des aliments (SNCA) pour atteindre la réalisation qui contribue à atteindre les objectifs du SNCA. Donc le titre de ce principe devrait être le suivant : '**Principe 3 : Efficacité et efficience**'.

#### Section : 5 Cadre de suivi des performances d'un SNCA

##### Figure 1 : Cadre de suivi des performances

Afin d'éviter toute confusion, le libellé utilisé pour 'Figure 1 : Cadre de suivi des performances' devrait être cohérent avec les intitulés en 'section 5.1 : Étapes de planification' et '5.2 : Étapes de suivi et d'évaluation du système'.

##### Section : 5.1 Étapes de planification

##### Étape 2 : Définition des réalisations à suivre et à évaluer

##### Paragraphe 28

De notre point de vue, les 'critères SMART' sont un exemple de ce qui pourrait être réalisé pour parvenir à la réalisation qui contribue à atteindre les objectifs du SNCA. Ce paragraphe devrait donc avoir le libellé suivant :

"28. Indépendamment de cerner ce qui doit être réalisé, les réalisations devraient, **par exemple** répondre aux critères SMART ci-dessous.

### Étape 3 : Mise en place d'indicateurs

#### Paragraphe 44, 3<sup>e</sup> puce

Le mot 'permettre' devrait être employé dans cette puce, car il donne plus de souplesse. Et par souci de souplesse et pour ne pas spécifiquement admettre uniquement la 'validation indépendante', la puce devrait avoir le libellé suivant :

“• Vérifiables : Les indicateurs doivent se prêter à ~~permettre, faire l'objet d'~~ **y compris** une validation indépendante.

---

### NFS INTERNATIONAL

Paragraphe 23, 1<sup>ère</sup> puce – NSF International suggère que la phrase 'grâce à l'emploi de fournisseurs tiers habilités sur le plan international et d'autres moyens' soit inséré après la fin de la phrase actuelle 'Comment faire pour mobiliser des ressources existantes, si cela s'avère nécessaire ?' Le libellé de la 1<sup>ère</sup> puce du paragraphe 23 serait donc : 'Comment faire pour mobiliser des ressources existantes, si cela s'avère nécessaire, **grâce à l'emploi de fournisseurs tiers habilités sur le plan international et d'autres moyens.**'

Paragraphe 24 – NSF International suggère également que le passage suivant soit ajouté immédiatement après la dernière phrase du paragraphe 24 du projet actuel : '**L'emploi de fournisseurs tiers pour renforcer les capacités devrait se faire en conformité avec le paragraphe 75 de la CAC/GL 82-2013.**'

*Justification : Dans le monde, de nombreux gouvernements ne disposent pas des ressources suffisantes pour veiller à la sécurité sanitaire des aliments. Ainsi que le reconnaît la CAC/GL 82-2013, avec les bonnes accréditations et une supervision appropriée, des fournisseurs tiers peuvent jouer un rôle complémentaire important pour contribuer au renforcement des capacités et améliorer la performance de systèmes nationaux de contrôle des aliments.*

---